

Le Directeur Général

Kinshasa, le **13** JUIL 2022

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHÉ

À l'attention des soumissionnaires :

- CHANGSUNG TECH CO. LTD
- KIVU SOLAR ENERGY
- REALITÉ HOLDING COMPAGNIE
- EJAD
- MIKE SERVICE
- GAUSS ELECTRIC
- CONGO LIGHT TECH et LESSAGE INNOVATION
- BEN TECH SARL
- JUSTIN NSEYA
- APALIA
- AFRICA GREEN POWER
- DA SAMUEL
- NDUMA KASHA SARL
- ORANGE
- MOYI ENERGIE VITALE
- SOLKETRA
- LUX AFRICA
- ALTECH GROUP
- BAOBAB PLUS RDC
- SOLAR REN
- BBOX
- DEV SOLAR

DATE DE COMMUNICATION : 13 juillet 2022

Autorité contractante : AGENCE NATIONALE DE L'ELECTRIFICATION ET DES SERVICES
ENERGETIQUES EN MILIEUX RURAL ET PERIURBAIN (ANSER)

Intitulé du marché : Recrutement des promoteurs privés susceptibles de soumettre des projets d'électrification (systèmes solaires domestiques) éligibles au Fonds Mwinda dans le cadre du programme intermédiaire des projets d'électrification en milieux rural et Périurbain (ANSER).

Référence : Appel à Propositions N°011/ANSER/DG/22 du 06/05/2022

Madame, Monsieur

Le présent avis a pour objet de vous notifier notre décision d'attribuer le marché à :

N°	Opérateur	Catégories proposées
	ALTECH GROUP	TIER 1 et TIER 2
	ORANGE	TIER 1 et TIER 2
	BBOX	TIER 1 et TIER 2
	SOLEKTRA	TIER 1
	AFRICA GREEN POWER	TIER 1 et TIER 2

Nous attirons l'attention sur le fait que cet avis n'a nulle valeur de contrat entre l'autorité contractante et le soumissionnaire ; de même, il n'ouvre ni ne crée juridiquement aucun droit ni obligation au profit ou à l'égard de l'entité acheteuse ou du soumissionnaire.

Dans l'hypothèse où vos propositions n'auraient pas été retenues, vous pouvez demander un compte rendu ou débriefing des résultats de l'évaluation. Toute demande en ce sens doit être adressée par écrit dans un délai de **cinq (5)** jours ouvrables à dater de la publication et de la réception du présent avis.

Si votre demande nous parvient dans le délai susmentionné, nous vous fournirons le compte rendu dans les **cinq (5)** jours ouvrables qui suivent la réception de votre demande.

Le compte rendu ou débriefing des résultats peut être communiqué sous forme écrite ou orale (lors d'un entretien par visioconférence ou en personne). Nous vous ferons connaître rapidement ces modalités et vous confirmerons la date et l'heure de l'entretien.

Le délai dont vous disposez pour contester la procédure de passation des marchés est de **cinq (5)** jours ouvrables à dater de la communication du présent avis.

Veillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes salutations distinguées.

Idesbald CHUMAMBA MUMINGOMA

